

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate****INNERGEX ANNONCE UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT
DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

LONGUEUIL, Québec, le 21 mai 2019 - Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce qu'elle a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto (« TSX ») de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités de ses actions ordinaires (l'« offre de rachat »).

Dans le cadre de cette offre de rachat, la Société pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à 2 000 000 de ses actions ordinaires, soit environ 1,5 % des 133 559 963 actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 15 mai 2019.

L'offre de rachat débutera le 24 mai 2019 et se terminera le 23 mai 2020.

Au cours des six derniers mois, le volume moyen des transactions quotidiennes à la TSX des actions ordinaires de la Société s'est établi à 269 488. Par conséquent, en vertu des dispositions de la TSX, la Société aura le droit de racheter, au cours de n'importe quel jour de bourse, un maximum de 67 372 actions ordinaires, représentant 25% du volume moyen des transactions quotidiennes. En outre, la Société sera autorisée à effectuer, une fois par semaine civile, l'achat d'un bloc (tel que défini dans le *Guide à l'intention des sociétés* de la TSX) d'actions ordinaires qui ne sont pas détenues directement ou indirectement par des initiés de la Société, en vertu des dispositions de la TSX.

Les actions seront rachetées pour le compte de la Société par un courtier inscrit, par l'entremise de la TSX ou des systèmes de négociation parallèles canadien au cours du marché en vigueur.

La Société est d'avis que le cours de ses actions ordinaires peut, à l'occasion, ne pas refléter la valeur intrinsèque de la Société et que le rachat des actions ordinaires aux termes de l'offre de rachat peut constituer une utilisation appropriée et souhaitable des fonds de la Société. Par conséquent, la Société estime qu'il est dans son meilleur intérêt de procéder avec la présente offre.

Aux termes de la précédente offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui a débuté le 17 août 2017 et s'est terminée le 16 août 2018, la Société avait le droit de racheter 2 000 000 d'actions ordinaires. En vertu de cette offre, elle a racheté 753 294 actions ordinaires pour annulation à un prix moyen pondéré versé par action ordinaire de 13,63 \$ par l'entremise de la TSX.

À propos d'*Innergex énergie renouvelable inc.*

La Société est un producteur indépendant d'énergies renouvelables qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens et des parcs solaires. En tant qu'entreprise internationale, Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili. Innergex gère un important portefeuille de 66 actifs en exploitation d'une puissance installée nette de 1 988 MW (puissance installée brute de 2 888 MW), dont 37 centrales hydroélectriques, 25 parcs éoliens et quatre parcs solaires. Elle détient aussi des intérêts dans sept projets en développement d'une puissance installée nette totale de 870 MW (puissance installée brute de 948 MW), dont deux sont actuellement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement, d'une puissance brute totale de 7 767 MW. Le respect de l'environnement et l'équilibre de l'intérêt supérieur des communautés hôtes, de ses partenaires et de ses investisseurs sont au cœur de la stratégie de développement de la Société. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable. Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P. La Société détient également

une participation dans deux centrales géothermiques en Islande pour lesquelles une entente de vente a été convenue en mars 2019 et qui devrait se clôturer d'ici la fin du deuxième trimestre 2019.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières (« information prospective »). L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « à l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « céder » ou « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas, tels que l'éventuel rachat par la Société de ses actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

L'information prospective est fondée sur certaines principales hypothèses formulées par la Société, y compris les attentes et hypothèses concernant les flux de trésorerie prévus, l'effet de levier financier et les clauses restrictives. L'information prospective comporte des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, sous-entendus ou présentés par l'information prospective. Ces risques et incertitudes sont énumérés sous la rubrique « Facteurs de risque » de la Notice annuelle de la Société et comprennent, sans s'y limiter : la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie visant à créer de la valeur pour ses actionnaires; sa capacité de lever des capitaux supplémentaires et l'état des marchés de capitaux; le risque de liquidité associé aux instruments financiers dérivés; les variations des régimes hydrologiques, éoliens et solaires; les délais et dépassements de coûts dans la conception et la construction de projets; l'incertitude quant au développement de nouvelles installations; la variabilité du rendement des installations et les pénalités afférentes; et la capacité d'obtenir de nouveaux contrats d'achat d'électricité ou de renouveler les contrats existants.

Bien que la Société soit d'avis que les attentes et les hypothèses sur lesquelles l'information prospective est fondée sont raisonnables dans les circonstances actuelles, les lecteurs sont avisés de ne pas se fier indûment à cette information prospective, car il n'existe aucune garantie qu'elle s'avère correcte. L'information prospective est présentée à la date du présent communiqué et la Société ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser l'information prospective pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent communiqué, à moins que la législation ne l'exige.

- 30 -

Pour plus de renseignements

Jean-François Neault, CPA, CMA, MBA
Chef de la direction financière
450 928-2550, poste 1207
jfneault@innergex.com

Karine Vachon
Directrice – Communications
450 928-2550, poste 1222
kvachon@innergex.com